

CAP des ATTACHÉS d'ADMINISTRATION des AFFAIRES SOCIALES du 7 décembre 2010

Cette instance était présidée par la directrice des ressources humaines, Madame Michèle KIRRY.

Assemblée plénière

1-Approbation du PV de la séance du 22 juin 2010.

→ Déclaration liminaire de l'UNSA.

« Avant de commencer l'examen des points inscrits à cette CAP, les représentants de l'UNSA souhaitent faire la déclaration liminaire suivante, concernant, une fois encore, la gestion du corps sur les 2 secteurs et de rappeler à nouveau certains points déjà formulés aux CAP précédentes.

Mais, André GIDE aurait vraisemblablement rappelé que « *Toutes choses sont dites déjà ; mais comme personne n'écoute, il faut toujours recommencer* ». Aussi, l'UNSA se permet et se doit de le faire avec constance et vigilance...

*Les réformes statutaires et indemnitaires s'enchaînent à marche forcée.
Les CAP se suivent et ne résolvent guère les questions et problèmes
soulevés par les précédentes.
Nos déclarations liminaires se succèdent et hélas se ressemblent !*

Notre constat de ce jour est celui d'un silence administratif « fracassant » face aux conséquences radicales de la RGPP, de la REATE sur notre corps et sur les 2 secteurs, santé et travail. Ainsi, en résumé de ce que nous avons développé à chaque CAP et que nous reprendrons encore successivement dans les points mis à l'ordre du jour de cette commission :

- **Une gestion toujours « écartelée » entre la filière administrative et la filière technique et surtout peu expliquée :**
 1. avec des CAP de corps de contrôle et de corps communs en ordre dispersé donnant l'impression que les premiers « servis » sont ceux dont la CAP est programmée la première, créant un antagonisme artificiel, laissant des traces ensuite dans le collectif du travail
 2. sur la place réelle faite aux AAA dans les S/D et en AC avec les regroupements de service et les métiers qui leur sont réservés.
- **Une GPEC actuellement sans réflexion globale** sur une véritable politique transparente de gestion et de valorisation des compétences des agents :
 1. les postes offerts aux AAA et aux APA et l'inadéquation avec la réalité des fonctions occupées,

2. la pratique des fiches décrivant des postes surdimensionnés,
 3. la mise en place de la PFR et les différences pour l'année 2010 sur les primes, notamment dans les DIRECCTE,
 4. les modalités du tour extérieur modifiées et l'ensemble du chantier sur la catégorie A.....
- **Une non visibilité sur la construction des parcours professionnels et sur la rénovation des systèmes de gestion individualisée des carrières :**
 1. des fiches de poste faussement ciblées,
 2. des arrivées sur les postes souvent « rugueuses »,
 3. des mutations prioritaires prenant ou non en compte les droits des agents,
 4. des vacances de poste changeantes sous quinzaine...
 - **Un véritable accompagnement professionnel rarissime** avec par exemple une mise en place des formations au poste adéquates, des entretiens professionnels montrant un véritable encadrement managérial, qui apprend mais qui ne « casse » pas l'AAAS (cf. les recours qui commencent à passer en CAP)

Depuis que nous siégeons dans cette CAP, nous ne cessons pas de dénoncer cet ostracisme qui fait que nous connaissons un turn-over important, notable dans les demandes de mutation faites, mais également une aggravation des conditions de travail : en AC, la DHOS, la DGS et les services de l'immigration continueraient un management «brutal» et une gestion «anarchique» des compétences. Des cas de souffrance au travail s'amplifient : DAGEMO et DGEFP connaîtraient de telles situations comme les DIRECCTE et les ARS.

L'UNSA réclame, une fois de plus, avec détermination, que les métiers administratifs trouvent leur place et renforcent ainsi par leur technicité propre nos structures ministérielles au niveau des DIRECCTE, des DDI et des ARS au même titre que l'inspection du travail et des IASS sans que les uns lèsent les autres mais au contraire aient chacun un déroulement de carrière en progression et ne connaissent pas un "déclassement programmé" avec les chantiers ouverts par la FP, induits de la RGPP et de la REATE.

Avant de vous remercier de votre attention, nous nous permettons de laisser la conclusion à Victor Hugo (Actes et Paroles) qui écrivait :

*« Je ne me lasserai pas de le redire, le problème est posé, il faut le résoudre ;
qui porte sa part du fardeau doit avoir sa part du droit ;
une moitié de l'espèce humaine est hors de l'égalité, il faut l'y faire rentrer».*



2- Avis favorable à la titularisation des agents suivants dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales :

NOM - Prénom	Date de recrutement	Affectation	Avis
CHABADEL, Anne-Laure	01/09/2009	DGCS	favorable
CHIBOUT, Lamine	01/09/2009	DGT	favorable
DEGHACHE, Daoued	01/09/2009	Direccte d'Ile-de-France	favorable

Liste d'aptitude à l'emploi d'attaché d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2010

L'ensemble des 40 emplois est réparti comme suit avec avis favorable :

Travail (AC + SD) = **7** Santé (AC + SD) = **10** ARS = **15** DRJSCS = **8**

Nom et Prénom	Affectation
Sylvie BAILE	Santé
Patricia BALON	Santé - IMINIDSO
François BERNIER	ARS PACA
Janine BONELLO	DRJCS Languedoc Roussillon
Roselyne BOURGEOIS	DRJCS Champagne Ardenne
Armelle BREHIER	DRJCS Basse Normandie
Patricia CANNAT	ARS Ile de France
Marie-Andrée CANTIN-LARCHET	ARS Pays de la Loire
Pierre-Julien CESARI	DRJCS Corse
Véronique CROUET	Travail AC (bureau des cabinets travail)
Catherine CURTENELLE	Santé AC (DGS)
Christiane DELAHAY-BILLON	Santé AC (DHOS)
Marie-Thérèse DELARUE	ARS Midi Pyrénées
Isabelle DELEURY	DRJSCS Picardie
Elisabeth DIDIER	ARS Martinique
Luc DURAND	Travail (AC) DGT
Valéry DURAND	Santé (AC) DGCS (droit des femmes)
Bertin FLEURY	Santé (AC) DAFJS
Brigitte FORT-VERNIERE	Travail (AC) DICOM
Aliette GUTHRIN	ARS Poitou Charentes
Edith HODE	Travail (AC) DAGEMO
Liliane JABOL	Santé (AC) détachée DGEFP
Françoise JULIEN	DRJSCS Centre
Max LAI-HONG-TEUNG	DRASS Réunion
Sylvie LANES	ARS Auvergne
Patrick LEFRANCOIS	Travail (AC) détaché DGEFP
Jacqueline MARECHAL	Santé (AC) DAEI
Michèle MENGUE-MIGUEL	ARS Limousin
Sadia OUAHBI	ARS Nord Pas de Calais
Mireille PAQUET	Santé (AC) MNC
Jenny QUAGLIOZZY	DRJSCS Ile de France
Claudia RENE-AUBIN	ARS Guyane
Françoise RICHOU	Santé (AC) MIR
Laurence SALVAT	Travail (AC) DGT
Chantal SERRE	Travail (AC) DAGEMO
Christiane SIHLE	ARS Centre
Jean-Pierre THOMAS	ARS PACA
Béatrice WEBER	ARS Lorraine
Agnès WOLF	ARS Alsace
Laurence ZIADA	ARS Champagne Ardenne

L'UNSA a rappelé à nouveau le dossier de Madame Françoise Van Damme, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire du corps des contrôleurs du travail à la DAGEMO.

Cet agent a fait l'objet d'un signalement à la dernière commission de promotion : compte tenu d'une part, d'un parcours professionnel similaire à l'une des promus en 2009 (collaboratrice de ministres, de conseillers techniques et de directeurs) et d'autre part, de la mobilité professionnelle de Madame Françoise Van Damme sur un poste de gestion lourd, cet agent aurait du au moins figurer parmi les proposés de la direction.

L'UNSA demande à nouveau que le dossier de cette personne soit réexaminé favorablement lors de la prochaine CAP de promotions.

Assemblée restreinte AAAS

Point 1 : Mutation et de position normale d'activité d'attachés d'administration des affaires sociales

Nom	Grade	Affectation actuelle	Date prise de fonctions	Affectation demandée	Avis
CERON Etienne	AAAS	DAGEMO	4/10/2010	ISAE	Favorable
DEPONDY Angélique	AAAS	Directe de Picardie	01/09/2009	SGARE du Nord-Pas de Calais	Favorable
IOSSIF Bruno	AAAS	Délégation régionale aux droits des femmes d'Alsace	29/06/2005	DDCS du Bas-Rhin	Favorable

Poste offert	Nouveau titulaire	Grade	Résidence Antérieure	Observations
--------------	-------------------	-------	----------------------	--------------

	Région ALSACE			
UT Bas Rhin – responsable service politique jeunes et ville	Non pourvu			Pas de crédit pour détachement
UT Haut Rhin – responsable service lutte contre l'exclusion	Non pourvu			Pas de crédit pour détachement

Région AQUITAINE				
Direccte CMAT	CASTAIGNOS Marie	AAAS		Infra régional
UT de Gironde – FSE	DEMEULENAERE Alison	AAAS	UT 64	Infra régional
Région CENTRE				
UT Eure et Loire - CMAT	Non pourvu			Ancienneté insuffisante

Région CORSE				
DIRECCTE – chargé d'études service évaluation et veille économique	Non pourvu			

Région FRANCHE COMTÉ				
U.T. Doubs - chargé d'animation territoriale – animation de l'emploi Montbéliard	Non pourvu			Pas de crédit pour détachement

Région ILE DE FRANCE				
DIRECCTE – Chargé d'études évaluatives	Catherine DANIEL	AAAS	DARES	

INFRA RÉGIONAL				
DIRECCTE – Responsable achat	Fabrice PEYLET	AAAS	UT 95	
DIRECCTE – Chargé de communication	Non pourvu			
DIRECCTE – responsable régional de formation	Pascale PAUTROT	AAAS	UT 95	
UT des Yvelines – CMAT	Non pourvu			

Région LORRAINE				
DIRECCTE– site de Metz- chargé de mission pôle 3E	Claude HENRION	AAAS	UT 54	Infra régional

Région NORD – PAS – DE CALAIS				
UT Nord Douai – Animateur territorial	Anaïs ALIN LAURIAT	AAAS	UT 60	
UT Nord Lille – Animateur territorial	Christine CLÉMENT	AAAS	UT 60	
Région RHONE ALPES				
UT de l’Ardèche – animateur territorial	Non pourvu			Pas de crédit pour détachement
DOM – COM				
DTEFP Guadeloupe – chargé de mission emploi St Martin	Joseph BAJAZET	AAAS	UT 81	
DTEFP de Mayotte – chargé de mission accompagnement des publics en difficulté –	Guy QUÉRAN	AAAS	UT 29	
ADMINISTRATION CENTRALE				
DAGEMO – chargé de mission conditions de travail	Nathalie PIOT	AAAS	-	Fin de détachement

Les mutations des attachés ont été acceptées par l’administration et par la CGT et par la CFDT. L’UNSA s’est abstenue dans la mesure où le dossier d’Anaïs ALIN est réglé puisqu’il est tenu compte de sa demande de mutation à Douai, en raison de sa situation familiale. Toutefois, l’UNSA demande à l’administration de veiller particulièrement au suivi de sa situation administrative, notamment son installation et son reclassement (ancien contrôleur du travail).

Cependant, l’UNSA rappelle le constat de demandes importantes de mutations de jeunes attachés, notamment portés par des motifs prioritaires : ainsi malgré les avis défavorables émis pour les dossiers de Frédéric THUILLIER, de Mohamed KAROURI (rapprochement familial), elle défendra à nouveau ces dossiers à la prochaine CAP de mutations.

Quant au dossier de Nadine DESPLEDIN, actuellement en poste à la DIRECCTE de Bretagne, qui demandait l’administration centrale ou la région parisienne pour rapprochement de conjoint (muté dans le secteur privé) et de famille (enfant de 5 ans et adolescente de 13 ans), l’UNSA trouve « anormal » la situation faite à cet agent et les réponses évasives de l’administration pour régler son dossier : il doit être précisé que cet agent pour ne pas perdre l’appartenance à l’administration a été obligée de prendre un temps partiel de 50% et ainsi de supporter un coût financier non négligeable pour faire Rennes -Paris.

Compte tenu des éléments de ce dossier, l’UNSA suivra attentivement la résolution d’un dossier qui par définition et statutairement était prioritaire.

Elle remarque d'ailleurs qu'elle n'a pas pu obtenir de réponse aux simples éléments de gestion comme la fin du détachement de l'attaché qui est retenu sur le poste de la DAGEMO mis à la vacance, alors que Nadine DESPLEDIN a subi différents entretiens d'embauche pour ce poste.

Pour ces mutations, force est de constater que 16 postes ouverts aux attachés ont été attribués à d'autres corps alors qu'ils étaient ciblés n°1 pour les AAAS.

Notre déclaration liminaire fait état de cette impression de brouillage « de navigation à vue » et d'une gestion tenant compte avant tout de l'avis du service d'accueil et non plus des motifs impérieux et des intérêts matériels et moraux des agents.

Or, la politique gouvernementale rappelle régulièrement la politique de la famille, la prise en charge des aînés, l'éducation des enfants et des adolescents, notamment dans leur surveillance.

Point 2 : A - Demandes de prise en charge par voie de détachement dans le grade d'attaché d'administration des affaires sociales

Nom - Prénom	Directions	Affectation d'Origine
BENHAMMOU Myriam	DGS	Ministère du Budget
BERNARDINI Sylvie	DSS	Éducation nationale
DODO Séverin	DAGEMO	INSERM
MELO DELGADO César	DGS	INRA
MONNOU Hervé	DHOS	Éducation nationale
PROVENSAL Émilie	DDCS Haute-Garonne	Mairie de Massy

Pour ces demandes de détachement, un avis favorable a été donné (Pour : administration – CGT – CFDT) : l'UNSA s'est abstenue. Il est évident que ce vote n'est pas personnalisé mais exprime notre position syndicale dans la mesure où le corps des AAAS, particulièrement mal pris en compte notamment à la sortie des IRA en administration centrale comme en DIRECCTE avec des fiches de poste «mouvantes», une formation au poste de travail aléatoire, une gestion prévisionnelle peu comprise dans les métiers offerts (les premiers recours sur les entretiens professionnels le montrent déjà) et donc entraîne un « turn over » important, peu satisfaisant pour les services comme pour les agents.

De plus, il serait souhaitable que l'administration sur les deux secteurs fasse un bilan des entrées et des sorties : l'UNSA n'est pas là pour empêcher la mobilité mais se doit de veiller à l'équilibre du flux des mouvements afin d'en rendre compte à ces mandants.

B- Demandes de détachement des CTSS dans le corps des AAAS :

Nom - Prénom	Affectations
BONY Marlène	DDCSPP Loire
CHAMPROBERT Sylvie	DSDS Guadeloupe
GALOT Marie-Marthe	DSDS Guyane
LE BARS Annick	DDCS Gard
LOURBRADOU Isabelle	DDCSPP Pyrénées Orientales
MORENS Jocelyne	DRJSCS Rhône
PONS Catherine	DSDS Guadeloupe

Dans les effectifs des CTSS, transmis aux représentants de la CAP, il est rappelé que l'administration est favorable aux demandes des CTSS précitées dans la mesure où ils répondent aux trois conditions cumulatives:

- Etre au 5^{ème} échelon depuis 5 ans
- Avoir 10 ans d'ancienneté dans le corps
- Avoir été en fonction avant l'année 2000

Un avis favorable est donné par l'administration, par la CFDT et par la CGT : **l'UNSA a voté NON, une fois de plus pour les détachements des CTSS dans le corps des AAAS (un recours contentieux du syndicat est d'ailleurs en cours pour les premiers détachements) :**

- **pour appartenance à une filière professionnelle différente et un cœur de métier centrée sur la filière sociale et le travail social**
- **pour un positionnement à cheval entre le B et le A pour les quelques postes d'avancement des assistantes sociales**
- **pour une grille qui ne va pas aussi haut que les AA car c'est "du petit A" (pas de principalat pour les conseillers techniques du service social)**
- **le corps interministériel des AA n'a pas vocation à servir de corps « réceptacle » pour accélérer des fusions de corps dont les métiers sont différents avec une pratique et une culture, très différentes, même avec une formation continue au poste de travail sans omettre que certains AA n'ont pas toujours satisfaction dans leurs mutations et ceux de l'extérieur aucune réponse favorable à leur demande de détachement.**

ATTENTION :

En outre, au départ de cette opération, les faits avaient été présentés d'une autre façon : les CTSS, passés AAAS, rendaient leur poste à leur départ à la retraite pour un recrutement dans le corps des AAAS et non dans celui des CTSS par examen professionnel.

Or, un examen professionnel pour passer CTSS a été programmé par la DRH : pour l'UNSA, une des voies de recrutement des attachés n'est pas la filière sociale **mais celle des IRA** et par la liste d'aptitude des SA !!!!

Point 3 : Demandes d'intégration dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales : avis favorable

Noms	Prénoms	Directions	Grade d'origine	E C H	Date effet intégration	Grade d'intégration	ECH
ABEL	Arnaud	DGOS	Attaché d'administration éducation nationale et de l'enseignement supérieur	3ème	01/09/2010	AAAS	4ème
CALVEL	Camille	DGT	Ingénieur d'études de 2ème classe de l'INRIA	2ème	01/01/2011	AAAS	4ème
D'ANZI	Christine	Direccte de Champagne-Ardennes	Professeur des écoles de classe normale	9ème	01/01/2011	AAAS	11ème
PUEL	Josyane	Direction régionale aux droits des femmes et de l'égalité du Languedoc-Roussillon	Attaché d'administration du ministère de la défense	9ème	01/01/2011	AAAS	10ème
THEVENOT	Brigitte	DRJSCS d'Auvergne	Conseillère technique du service social	8ème	01/01/2011	AAAS	10ème

Conformément aux déclarations précédentes, l'UNSA a voté CONTRE la dernière demande d'intégration puisqu'elle émane d'une CTSS.

Point 4 : Recours portant sur le compte-rendu de l'entretien professionnel d'attachés d'administration des affaires sociales

Nous consulter -

Assemblée restreinte APAS

L'UNSA ne siège pas sur ce grade.

Vos élus UNSA :

- Michel ALARY : michel.alary@sante.gouv.fr ☎ 01.40.56.42.07
- Pierrick BIHAN : pierrick.bihan@travail.gouv.fr ☎ 02.23.42.30.28

Vous voulez prendre contact avec l'UNSA...



Votre correspondante :

- Martine NOULIN ☎ 06.07.71.49.28



martine.noulin@unsa.org

Faire entendre
Avec Vous !



Attaché d'Administration !

avec VOUS l'UNSA
change le Syndicalisme

libres ensemble

100%
PAS PAREIL



Ne restez plus seul(e), rejoignez nous !

Indices de référence	Montant de la cotisation annuelle	Déduction fiscale 66 %	Cotisation réelle
346 à 394	63 €	41.58 €	21.42 €
395 à 465	76 €	50.16 €	25.84 €
466 à 506	83 €	54.78 €	28.22 €
507 à 618	119 €	78.54 €	40.46 €
619 à 733	141 €	93.06 €	47.94 €
734 à 820	157 €	103.62 €	53.38 €

Possibilité de régler la cotisation en plusieurs fois, n'hésitez pas à contacter :
dominique2.dupin@direccte.gouv.fr

Nouvel[le] adhérent[e]

oui non

BULLETIN D'ADHÉSION 2011

Je choisis un syndicat autonome !

snepa

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Attaché Principal d'Administration

échelon...

A. Centrale

Attaché d'Administration

S. Déconcentrés

Service ou établissement d'affectation.....

Adresse (précise).....

Adresse courriel :

Je joins un ou....chèque(s) de€ correspondant à ma cotisation annuelle
à l'ordre du : **SNEPA**

À Madame Dominique Dupin
Rue de l'Artois - Bât. 27 - Apt. 3
Le Port Neuf
17000 LA ROCHELLE

Le.....

Signature :

dominique2.dupin@direccte.gouv.fr

Courriel : itefa@unsa.org Tél. : 06.07.71.49.28 <http://itefa.unsa.org>